

FICHE DE SÉCURITÉ PUGIL 500

Section 1: Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange: PUGIL 500
Type de formulation : SC
Substances actives : Chlorothalonil (500g/L)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique (fongicide) à usage professionnel

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France
251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
France
Tel.: 01 53 67 68 53
Fax: 01 53 67 68 41
Email: celine.barthet@sumiagro.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1. Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Danger – SGH05, SGH 07, SGH08, SGH09
H332 : Nocif par inhalation
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage



DANGER

MENTIONS DE DANGER

H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bio accumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Chlorothalonil (ISO) : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Section 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nom	N° CAS / N°CE	Concentration (m/m)	Classement selon 1278/2008 (EC)
Chlorothalonil (ISO)	1897-45-6 217-588-1	25-50%	Carc. 2; H351 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
1,2 benziisothiazolin-3- one	2634-33-5 220-120-9	0.0001%-0.04%	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les symptômes d’empoisonnement peuvent mettre plusieurs heures à apparaître ; en conséquence, une observation médicale attentive pendant les 48h suivant l’accident est requise/recommandée.

Eviter tout autre contact avec le produit (inhalation de poussières, brouillard ou vapeurs). Le patient est immédiatement éloigné de la zone contaminée vers l’air libre ou une zone bien ventilée. Les gestes de premiers secours lui sont prodigués. Appeler les secours et leur montrer l’emballage et son étiquette.

Inhalation : Le patient est immédiatement éloigné de la zone contaminée vers l’air libre ou une zone bien ventilée. Les gestes de premiers secours lui sont prodigués. Appeler les secours et leur montrer l’emballage et son étiquette.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et chaussures souillés. Laver à grande eau avec du savon les parties du corps contaminées. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.

Contact avec les yeux : Laver en écartant les paupières, à grande eau ou avec une solution saline pendant plusieurs minutes et pendant 15 minutes. Les lentilles doivent être retirées immédiatement. Si l’irritation et la rougeur persistent, demander un avis médical.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l’eau mais ne rien boire; ATTENTION ! Ne pas induire de vomissements. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 : Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens d’extinction

Moyens d’extinction appropriés: Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d’extinction inappropriés: Jet d’eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l’incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d’incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.

L’inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux: En cas d’incendie, il peut se former des (CO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d’incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l’eau d’extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 8.
Manipulation et stockage voir section 7
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines et les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

Si le produit se mélange à de l'eau, empêcher la dispersion dans les égouts (recouvrir de terre ou de matériel absorbant).

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Neutralisation : recouvrir le produit avec de la terre, de la tourbe ou tout autre absorbant neutre.
Techniques de décontamination : protéger la zone, l'identifier par des panneaux ; évacuer les travailleurs de la zone ; utiliser des équipements de protection individuelle.
Matériaux absorbants : terre, tourbe, sable.
Techniques de nettoyage : après utilisation d'un matériau absorbant, ramasser à l'aide d'une pelle et placer dans un conteneur identifié, étiqueté et fermable. Eliminer le tout comme un déchet dangereux.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Manipulation et stockage voir section 7
Considérations relatives à l'environnement voir section 13

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection.

8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants en nitrile et un vêtement de protection à manches longues.

8.2.2.3 Protection respiratoire

En cas d'exposition brève porter un masque.

En cas d'exposition intense et prolongée porter un appareil de protection respiratoire autonome

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : liquide blanchâtre
- b) Odeur : légère
- c) Seuil olfactif : pas de données
- d) pH : 7, à 20°C
- e) Point de fusion/point de congélation : pas de données
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 100°C
- g) Point d'éclair : non applicable
- h) Taux d'évaporation : non applicable
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : pas de données
- k) Pression de vapeur : pas de données
- l) Densité de vapeur : non applicable
- m) Densité à 20°C (kg/m³)= 1240
- n) Hydrosolubilité : dispersible
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : log Pow : 1,94
- p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données



- q) Température de décomposition : pas de données
- r) Viscosité : pas de données
- s) Propriétés explosives : non explosif
- t) Propriétés comburantes: la substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions de stockage normales.

Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit :

a) Toxicité aiguë :

Voie orale : $DL_{50} > 4000$ mg / kg chez le rat

Voie dermale : $DL_{50} > 200$ mg / kg chez le rat

Voie inhalatoire : CL_{50} : 1,26 mg/L d'air (4h) chez le rat

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritation de la peau

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Corrosif

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut entraîner une sensibilisation par contact

e) Génotoxicité in vitro: pas de données

f) Cancérogénicité : pas de données

g) Toxicité pour la reproduction : pas de données

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : pas de données

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: pas de données

j) Danger par aspiration: pas de données

Composants:**Chlorothalonil (ISO)**

a) Toxicité aiguë :

Voie orale : $DL_{50} > 5000$ mg / kg chez le ratVoie dermale : $DL_{50} > 2000$ mg / kg chez le ratVoie inhalatoire : $CL_{50} > 0,1$ mg/L d'air chez le rat

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : pas d'irritation de la peau chez le lapin

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : pas d'irritation des yeux chez le lapin

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Magnusson & Kligman test. A un effet sensibilisant (cochon d'Inde)

e) Tératogénicité : 10 mg/kg (lapin)

f) Cancérogénicité : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes (rat)

g) Toxicité pour la reproduction : NOAEL: 22,6 mg/kg (rat)

h) Information supplémentaire : Mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**Toxicité pour les organismes terrestres CL_{50} alimentation > 4000 mg/kg
Anas platyrhynchos (canard colvert)Toxicité pour les poissons
Oncorhynchus mykiss (Truite arc en ciel) CL_{50} (96 heures) = 0,4 mg/l
Cyprinus carpio (Carpe) CL_{50} (96 heures) = 0,21 mg/lToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Daphnia (Daphnie) CE_{50} = 0,23 mg/L en statiqueToxicité pour algues CE_{50} = 0,24 mg/L**Composants:****Chlorothalonil (ISO) :**Toxicité pour les poissons
Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) CL_{50} (96 heures) = 0,033 mg/l
Lepomis macrochirus (Crapet-soleil) CL_{50} = 0,052 mg/l
Poisson Chat CL_{50} = 0,043 mg/l
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) CL_{50} = 0,038 mg/lToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Daphnia (Daphnie) CE_{50} (24 heures) = 0,0085 mg/LToxicité pour les algues NOEC = 0,29 mg/l
Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)

Facteur M : 10

Toxicité pour les organismes terrestres

Apis mellifera (abeilles)

DL50: > 40 µg/abeille, orale

Apis mellifera (abeilles)

DL50: > 63 µg/abeille, contact

Eisenia fetida (vers de terre)

CL50 (14 jours) = 268,5 mg/kg sol

Oiseaux

> 2,000 mg/kg

1,2 benziisothiazolin-3-one :

Toxicité pour les poissons

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL₅₀ (96 heures) = 1,9mg/l

Substance d'essai: Test sur la matière active

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Daphnia magna (Grande daphnie)

CL₅₀ (48 heures) = 3,7mg/l

Substance d'essai: Test sur la matière active

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

CE50r (72 heures) = 0,8mg/l

NOEC (72 heures) = 0,21 mg/l

Méthode de test: Essai en statique

Substance d'essai: Test sur la matière active

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Skeletonema costatum (Diatomée)

CE50r (72 heures) = 0,36mg/l

NOEC (72 heures) = 0,15 mg/l

Méthode de test: Essai en statique

Substance d'essai: Test sur la matière active

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

Boue activée

CE50 (3 heures): 28,52 mg/l

Méthode de test: Inhibition de la respiration

Substance d'essai: Test sur la matière active

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit : Pas de données

Composants :

Chlorothalonil (ISO)

Biodégradabilité :

Non facilement biodégradable

Élimination physico-chimique :

Faible potentiel de lixiviation

Stabilité dans l'eau :

(DT50)

Dégradation par périodes de demi-vie: 16,1 jr à 20°C

pH: 9

(TD50)

Dégradation par périodes de demi-vie: < 1 jr

non persistant



Stabilité dans le sol :

TD50

Durée de dissipation : 15,7 jr
non persistant

1,2 benziisothiazolin-3-one :

Biodégradabilité :

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 24 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: Test sur la matière active

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation :

Donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

log Pow: 1,94

Composants:

Chlorothalonil (ISO):

Bioaccumulation :

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation
(log Pow \leq 4).

Coefficient de partage n-octanol/eau:

log Pow: 2,97

1,2 benziisothiazolin-3-one:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pow: 0,64 Test sur la matière active

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Chlorothalonil (ISO) :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14: Informations relatives au transport

	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorothalonil)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Chlorothalonil)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Chlorothalonil)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	Numéro d'identification du danger : 90 Étiquettes : 9 Code de restriction en tunnels: (E)	Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 No EMS Numéro : F-A,S-F	Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9
14.5 Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Polluant marin	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuel, voir section 8.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

N° AMM : 9500374

Acute Tox. Toxicité aiguë
 Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique
 Carc. Cancérogénicité
 Eye Dam. Lésions oculaires graves



Phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version 2 du 25/10/2017

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.